

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 10

Membres présents :

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 20h30, sur convocation du 13 décembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Nathalie COCHEREAU et BAND'HOU Pauline
Messieurs Frédéric SERRE, Alexis CAZE-CHALONG et Laurent RIVET

Absents excusés Mme Karine AABAMONTE pouvoir à M Serre, Romain LEJARDS pouvoir à M RIVET
Absent M HUARD

Secrétaire de séance : Mme COCHEREAU

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Compte rendu de réunion

Transport scolaire : M le Maire informe que les circuits se passent bien sauf un incident avec un chauffeur de car faisant le circuit Fruncé le Thieulin école primaire et collège. Une incompatibilité avec le personnel du car et un langage non adapté aux enfants, suivi d'un incident les semaines précédentes ont donné lieu à un changement de chauffeur.

SIVOP M le Maire et M Rivet La dernière réunion de l'année 2024 portait principalement sur une décision modificative concernant le chapitre charges du personnel. Le chauffeur du SIVOP étant en arrêt, il a fallu augmenter les charges sociales pour le paiement du personnel remplaçant. Le transfert a été pris sur les charges à caractères générales.

SIRTOM M Serre, acquisition du terrain adjacent à la déchèterie de Courville sur les rails, mise en place dans l'avenir d'une « végétérie » avec plate-forme.

SPANC M Serre Nouveaux tarifs 2025 Redevance ANC 21€- Redevance contrôle de conception et de réalisation d'une installation non collective 300€TTC. Pour les assainissements non conforme le conseil communautaire a validé l'amende à 320€.

Transfert Compétence EAU M le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire il a été présent 2 simulations de tarifs selon 2 cas de transfert :

- Transfert intégral du budget avec les excédents et les impayés : tarif proposé location du compteur 40€ et prix du m3 1.444€
- Transfert partiel ou pas des excédents et des impayés tarif proposé location du compteur 48€ et prix de m3 1.732€

M le Maire rajoute que l'intégralité des factures d'eau seront assujettie à la TVA qui est de 5.5%

M le Maire, après avoir fait cet exposé demande aux conseillers de se prononcer sur les modalités du transfert du budget annexe eau de Fruncé.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide le transfert du budget EAU dans son intégralité, soit 100% des excédents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ainsi que la totalité des impayés.

M le Maire explique les modalités de la compétence EAU pour 2025. Les 6 premiers mois la communauté de communes a mis en place une délégation provisoire avec la société AQUALTER. Durant cette période, en janvier la société va réaliser un relevé des index afin de repartir sur des basses 2025. La communauté de communes rédigera durant ce laps de temps un cahier des charges pour une délégation de service publique sur 14 ans et demi afin de lancer les appels d'offre pour une exploitation en juillet 2025. La particularité de cette délégation est qu'elle est sécable entre le fonctionnement et l'investissement.

Fonctionnement : délégation classique : le délégataire se charge de tout : relevé- facturation- relance etc

Investissement : création d'une société SEMOP Société d'Economie Mixte à Opération unique : les investissements sont pilotés par un conseil d'administration comprenant les élus de la communauté de communes et le délégataire. Les élus seront majoritaires. Cette formulation permet d'avoir la main sur les investissements et de contenir le cout du prix du m3.

Retour Inondation

M le Maire informe que deux maisons ont été inondés lors de la tempête d'octobre à Villeneuve. Il s'avère qu'une buse sous dimensionnée, dans une vallée, avait été posé par les précédents propriétaires d'une des maisons, sans en avoir informé la mairie. M le Maire ayant une entreprise sur le territoire de la commune le jour de l'inondation, la buse a été retiré. M le Maire a fait la déclaration de catastrophe naturel pour une coulée de boue. La commune a été retenue et les administrés en ont bénéficiés.

M le Maire informe aussi qu'il a fait réparer la motopompe pour la somme de 1 100€ HT.

Le SMAR a lancé un programme de curage des vallées pour 2025. La commune doit envoyer son recensement des besoins sous peu. Mme Cochereau demande à quelle fréquence le curage doit se faire. Mme Chauveau répond qu'il est difficile de le prévoir, la commune l'a fait il y a près 8 ans.

Participation Prévoyance

M le Maire informe que d'une part la réglementation a changé concernant la participation des communes à la prévoyance maintien de salaire et que d'autre part le contrat avec la MNT sera caduque au 1 janvier 2025. La commune a contacté Groupama pour avoir une simulation du cout, sachant que la commue participait à hauteur de 5€ par agent en 2024 alors que le législateur a mis la participation minimale a 7€ au 01 janvier 2025.

Il en résulte que le reste a charge pour une prise a charge à hauteur de 50% est de 309.75€ par an pour les 3 agents municipaux.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la prise en charge a hauteur de 50% de la prévoyance.

Eglise

Panneaux solaires

M le Maire informe qu'il a fait faire le nettoyage des panneaux solaire par 2 entreprises car une partie du toit n'est pas accessible par échafaudage

- Une entreprise avec échafaudage pour les $\frac{3}{4}$ de la toiture : montant 720€HT,
- Une entreprise par drone pour le quart restant pour 405€HT, elle interviendra début janvier. Des conseillers demandent à être prévenu de l'intervention car ils souhaitent connaître le procédé.

Montant total 1125€HT, l'entreprise PLACIER sollicitait la somme de 5 600€TTC.

Les 2 entreprises qui sont intervenus sont de la Sarthe et d'Eure et Loir.

Pigeons

M le Maire informe qu'il a signé un devis avec un piégeur agréé, pour contrer l'invasion des pigeons sur l'église. Le prix est de 2 400€TTC

Bilan Travaux 2024

M le Maire liste les travaux réalisés en 2024

Portes coupe-feu en mairie posées par la société Métal Concept

Grillage pour la clôture du jardin de la mairie acheté mais non posé

Rue du Bois Carreau, la plateforme de contournement est faite, ainsi que les caniveaux et la bande de roulement. Il reste à poser le bi couche qui sera fait au printemps prochain car la pluie incessante n'a pas permis la pose du bi couche.

Mme Cochereau demande si on ne peut pas retirer l'herbe qui pousse sur le bout de la rue du Noyer donnant sur la rue des ouches. La réponse est oui.

Programme 2025

Réfection du Monument aux Morts (écriture, nettoyage de la pierre, maçonnerie de la base)

Réfection de la voirie à la Heuze en partenariat avec la commune d'Orrouer, estimation du reste à charge 4000€. M le Maire informe que c'est la commune d'Orrouer qui se charge de ce dossier.

Réfection et traitement des boiseries de l'église

Curage des exutoires d'eaux pluviales

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, valide les propositions des travaux 2025.

Demande de subvention

Conseil Général

M le Maire fait savoir que la commune peut solliciter le Fonds d'Aides à l'Investissement auprès du Conseil Départemental au titre du Petit Patrimoine pour les travaux sur l'église (pour le monument aux morts la délibération a été prise lors du conseil du 27 septembre) et pour le curage des exutoires d'eaux pluviales.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le FDI Petit Patrimoine pour les travaux de rénovation et traitement des boiseries de l'église et une demande de FDI pour le curage des exutoires d'eaux pluviales.

Préfecture d'Eure et Loir

M le Maire propose de solliciter la DETR auprès des services de l'Etat pour la rénovation du Monument aux Morts et des boiseries de l'Eglise.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, valide à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture pour les travaux de rénovation du Monument aux Morts et des boiseries de l'Eglise.

Association le Souvenir Français

M le Maire fait savoir que la commune peut solliciter l'association Le Souvenir Français pour la rénovation du Monument aux Morts afin d'avoir une subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à M le Maire de les contacter pour une subvention

Défense Incendie

M le Maire informe que les puisards que la commune avait fait réaliser, sous l'aval du SDIS, ne sont plus autorisés. De ce fait, la seule possibilité pour être en conformité avec la défense incendie est d'installer les poteaux d'incendie sur la canalisation de la production d'eau. M le Maire informe que plusieurs hameaux ne sont pas couverts mais 3 hameaux ont le passage de la canalisation à proximité : Bottin-La Touche/ La Crapotiere/ Malsac Les Chateliers. M Cazé-Chanlong demande comment payer l'eau en cas d'utilisation. M le Maire informe qu'il existe des poteaux avec compteur. L'investissement pour un poteau est d'environ 12 000€. Mme Cochereau demande le nombre de poteaux pour couvrir la commune. M le Maire informe qu'il est difficile d'avoir le SDIS mais un poteau couvre un rayon de 400m. Mme Chauveau stipule que c'est un programme sur plusieurs années au vu du coût des poteaux. Après

délibération, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la pose des poteaux sur un programme pluri annuel et demande un cahier des charges du SDIS afin d'être en conformité.

Demande de subvention Poteaux Incendie

Au vu du cout des poteaux d'incendie le conseil municipal décide de demandes des subventions auprès du Conseil Général et de la Préfectures

Convention de déneigement

M le Maire informe que M Château Victor fait le déneigement d'une partie de la commune (Le puits). De ce fait il convient que le conseil municipal autorise par délibération la signature de la convention entre M Château Victor, Le Conseil Départemental et la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à M le Maire de signer la convention déneigement avec M Château Victor.

Réflexion impôts

M le Maire informe que la commune a vu ces couts augmenté (assurances +9%, charges courantes etc.). Il rappelle que la commune n'a pas touché aux taxes depuis le début du mandat, or il souligne que si la commune n'augmente pas ces taxes et qu'elle est en dessous des taux maximums, elle est considérée par les services de l'Etat comme « riche » puisqu'il lui reste une marge de manœuvre en matière de fiscalité. Il propose donc d'augmenter un peu la taxe foncière. Il informe qu'il a envoyé un courriel aux services fiscaux pour savoir si la commune peut dissocier la taxe foncière et la taxe foncière non bâti et qu'à ce jour il n'a pas eu de réponse. Mme Cochereau demande si les bases ont été revues ? La réponse est non, le travail que la commune a fait en début de mandat n'a pas été suivi par les services fiscaux. Mme Chauveau demande de les recontacter pour savoir si la commune peut revoir les bases.

M le Maire dit que la réflexion est ouverte et que les conseillers se prononceront lors du vote du budget en 2025.

Information et Questions diverses

M le Maire informe que les habitants de La Touche ont sollicité un terrain de boules et une table de ping pong. Le conseil municipal valide le projet et demande des devis pour finaliser.

M le Maire informe que la location de la salle des fêtes a rapporté la somme de 4000€, c'est la première fois que la salle est aussi louée. Mme Band'hou souligne que la commune pourra faire le projet d'agrandir la cuisine. Le conseil municipal, après discussion, propose de contacter le CAUE du conseil départemental pour avoir un croquis.

M Rivet demande quand le tour des mares sera nettoyé. M le Maire informe que c'est prévu.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h